



BUREAU FEDERAL N° 9 – 6 NOVEMBRE 2002

Réunion tenue au Siège de la FFA

Présidence	BERNARD AMSALEM
Présents	DANIEL ARCUSET - PAUL BENARD - LIONEL CACAULT - SOLANGE CARFANTAN - JEAN-JACQUES COURT - EDOUARD ESKENAZI - JEAN-PIERRE FOURNERY - ANNIE LAURENT - PIERRE-YVON LENOIR - GUY MANFREDI - CHRISTIAN ROGGEMANS
Excusés	ANDRE GIRAUD - MICHEL MARLE
Assistent	JEAN GRACIA - ROBERT POIRIER

Réunion ouverte à 18h05

1. - ADOPTION DU P.V. DU BUREAU FEDERAL N° 8 DU 2 OCTOBRE 2002

→ Le procès-verbal n° 8 du Bureau Fédéral du 2 octobre 2002 est approuvé à l'unanimité.

2. - INTERVENTION DU PRESIDENT BERNARD AMSALEM

Le Président évoque les faits marquants qui se sont produits depuis la dernière réunion du Bureau Fédéral.

- **Championnats de France de Marathon, Le Havre (H-N)**

Il a assisté le 6 octobre à ce Championnat de France jumelé avec une course populaire organisée annuellement dans cette ville.

- **Conseil d'Administration de FAC**

Le 9 octobre, il a présidé une réunion consacrée à l'examen du pré-bilan de l'année et, ce jour même, 6 novembre, sur sa proposition, le Conseil d'Administration a élu à l'unanimité PIERRE-YVON LENOIR comme nouveau Président de FAC.

- **Etats Généraux du Sport français**

Le Président est intervenu au titre du CNOSEF ou de la FFA dans plusieurs réunions, notamment pour animer les débats de la Commission « Sport et Aménagement du Territoire » et participer en Provence-Côte d'Azur à une réunion régionale tenue en présence du Ministre des Sports.

- **Rencontres avec des Partenaires**

BERNARD AMSALEM a rencontré les responsables de nos partenariats avec la Caisse d'Epargne et Gaz de France. Avec celui-ci, le bilan du Meeting Gaz de France de Paris Saint-Denis a été examiné, en présence de PIERRE-YVON LENOIR. Cette Société vient de signer un contrat de partenariat avec le GIP pour les Championnats du Monde de Paris 2003 Saint-Denis.

● **Coupe du Monde de Marche à Turin (ITA)**

Le Président a constaté l'excellente ambiance et la qualité de l'encadrement médical qui ont contribué au bon résultat de l'Equipe de France, notamment aux 50km.

● **Colloque des Cadres Techniques à Paris INSEP**

Lors de son intervention au cours de ce Colloque, le Président a rappelé les missions des Cadres Techniques et évoqué un courrier anonyme qui leur a été récemment adressé. Cette tentative de déstabilisation a provoqué l'effet inverse en resserrant les liens autour du DTN.

● **Meeting Gaz de France Paris Saint-Denis 2002**

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration de l'Association organisatrice – PSDAC -, le bilan 2002 a été présenté et il est positif dans tous les domaines, y compris financier. L'IAAF a retenu ce Meeting parmi ceux de la « Golden League » qui ne comporte plus que six Grands Prix au lieu de sept, pendant trois ans et à partir de 2003.

● **Conseil d'Administration du GIP**

Cette longue réunion a permis de rappeler les actions d'accompagnement et d'animation de la Fédération.

● **Championnat de France des 10km Sport en Entreprise à Orléans**

Le Président a rencontré à cette occasion les Responsables de l'Union Sportive du Sport en Entreprise à laquelle était ouverte cette compétition, amenant ainsi des licenciés d'autres sports à participer à l'épreuve.

● **Colloque Sport et Avenir**

Il s'est tenu au Stade de France et dans un atelier le Président a présenté la FFA et l'Athlétisme aux Collectivités Locales. Cette présentation a permis l'instauration d'un débat intéressant.

● **Etude sur les forces et faiblesses de l'Athlétisme**

Le Bureau d'Etudes « Sportlab » qui enquête sur nos activités à notre demande, a présenté au Président les premiers éléments de son travail. Il en ressort :

- une volonté d'ouverture et d'évolution affichée par la Direction de la FFA ;
- la nécessité de convaincre, en interne d'abord, les Ligues, les Comités Départementaux et les Clubs pour qu'une évolution se réalise.

Il existe un formidable enjeu de développement et nous possédons toutes les idées dans l'air du temps pour faire évoluer notre Fédération et nos pratiques sportives. Nos structures sont fragiles et les Clubs très hétérogènes, ce qui pose des difficultés au développement.

La mise en avant de Clubs « pilotes » et la communication de leurs expériences pourrait créer une dynamique.

De nouvelles personnes du siège fédéral seront rencontrées dans les prochains jours pour compléter cette enquête. Par la suite, nos structures, nos Partenaires et des Collectivités Locales et Territoriales seront sollicitées.

● **Nombre de licenciés à la fin de la saison 2001/02**

Le Président commente les états parus en cette fin de la saison, qui font apparaître une baisse de 5,1 % du nombre de licenciés par rapport à la saison passée.

Seule la catégorie Vétérans est en augmentation et pour les Minimes, Cadets et Juniors le niveau le plus bas est atteint.

Une étude récente montre que la société évolue et que la pratique sportive est en diminution dans la plupart des sports classiques alors que les sports de nature progressent.

La mise en œuvre de la Loi des 35 heures offre aux familles des fins de semaine prolongées et les jeunes partent avec leurs parents, ce qui occasionnent un absentéisme déjà repéré dans les équipes de sports collectifs.

La tendance athlètes licenciés à objectif performances est déjà inversée au profit des athlètes licenciés à objectif détente-loisirs. L'observation de l'utilisation de structures de type « Allée verte », avec bandes de macadam, de gazon et de sable compacté, montre la présence en nombre grandissant de personnes jeunes se déplaçant en courant, en VTT, en roller, etc...

Ces utilisateurs pratiquant une activité physique ne sont pas en Club, ils appartiennent à la famille des inorganisés ; faut-il les intégrer ? Le produit « Licence » est-il le seul lien possible avec ces publics ? L'adhésion journalière ou pour un week-end est à envisager pour d'autres formes de pratiques et une clientèle d'usagers.

Le clivage est très net entre la pratique « compétition », fut-elle avec Championnats ou sans Championnats, et la pratique « animation loisir ».

Toutes les Fédérations sont concernées par ce phénomène.

DANIEL ARCUSET pense qu'il y a trois secteurs d'activité athlétique différents : la compétition avec Championnats, la compétition sans Championnats et l'activité physique de loisir.

PAUL BENARD fait remarquer que la Fédération est partie prenante de l'organisation du Meeting Gaz de France de Paris Saint-Denis et qu'une part du bénéfice réalisé devrait lui revenir.

Le Président rappelle qu'en effet chacune des trois composantes est présente pour un tiers : l'ancien Meeting de Saint-Denis, l'ancien Meeting de Paris Charléty et la FFA. Les statuts prévoient que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans l'Athlétisme et ils sont ainsi actuellement réinjectés dans l'organisation du Meeting suivant.

ROBERT POIRIER évoque l'organisation d'un Pré-Meeting qu'il souhaite lors de la prochaine édition, pour la préparation des Championnats du Monde.

Le Président précise que ce point a été abordé lors de la dernière réunion de l'Association organisatrice et qu'il revient à la DTN de la mettre en place.

JEAN GRACIA ajoute que le Pré-Meeting organisé en 2002 a été critiqué. Il sera nécessaire de monter un bon plateau pour 2003 et d'en améliorer l'organisation.

3. - INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ROBERT POIRIER

◆ Coupe du Monde de Marche à Turin

ROBERT POIRIER marque sa satisfaction de l'excellent résultat de l'équipe de France qui termine 2^{ème} aux 50 km, malgré des conditions très difficiles. Il souligne, comme le Président, la contribution importante du service médical à ce résultat et la qualité des entraîneurs.

◆ Colloque des Cadres Techniques

Le DTN indique que ce colloque fut bref et essentiellement consacré au développement.

◆ Mallette développement

La lettre d'accompagnement aux Comités Départementaux a été adressée et les mallettes de matériel sont en cours d'expédition.

Des Comités Départementaux ont déjà passé des commandes d'achat à destination de Clubs.

A partir des Clubs dotés de cette mallette, il sera possible de constituer un réseau de ceux qui s'engagent dans le développement.

◆ Visites de Pôles

LE DTN s'est déplacé à Clermont-Ferrand et à Bordeaux. Il a constaté que l'esprit des Pôles n'était pas toujours bien compris. Il est nécessaire de convaincre en interne les Clubs et tous les responsables qu'il s'agit de mutualiser les moyens pour aider le haut niveau.

A Bordeaux, par exemple, au lieu d'être sur un site unique le Pôle est éclaté sur les lieux d'entraînement de trois Clubs bordelais.

Les Présidents de Ligue doivent veiller au respect du principe d'une aide au haut niveau et non d'une aide au quotidien des Clubs.

◆ Conférence du Calendrier Européen à Florence (ITA)

Le DTN a participé à cette réunion avec JEAN GRACIA et MICHEL LOUETTE. Il est très satisfait de cette réunion qui a permis de conclure très rapidement les matches pour les catégories que nous souhaitons.

Pour les jeunes, 7 matches ont été conclus ainsi que l'habituel match A'.

Dates	Epreuves	Implantation
Sa 25 - Di 26 janvier	Match Ju-Es-Se Epreuves Combinées en salle GBR-CZE-ESP-FRA	Cardiff (GBR)
Sa 1 ^{er} mars	Match Ju en Salle GER-FRA	Saarbruck (GER)
Sa 19 juillet	Match Ju Es ALG-FRA-MAR-TUN	X.... (ESP)
Sa 19 – Di 20 juillet	Match Ju-Es d'Epreuves Combinées GER- FRA-SUI	Filderstadt (GER)
Sa 2 août	Match Es GBR-ESP-FRA	X.... (GBR)
Sa 9 août	Match A' FRA-ITA	en France
Sa 9 août	Match Ju POL-FRA-RUS	X... (POL)
Di 21 ou 28 septembre	Match Ju-Es Hors stade FRA-SUI	en France

JEAN GRACIA précise que la FFA a l'avantage de pouvoir encore financer de tels matches. Pour certaines Fédérations c'est impossible et surtout pour la Fédération Italienne, suite aux difficultés du CONI (Comité Olympique National Italien).

◆ Animations autour des Championnats du Monde 2003

LE DTN fait le point de toutes les actions engagées :

- **Opération 6000 Minimes** : une trentaine de Conseils Généraux ont répondu dont 24 de façon ferme, JEAN-LUC CHERRIER et FRANÇOIS DALIPHARD relancent.
- **Soutien de l'équipe de France par les Régions** : les réponses sont souvent négatives ou dilatoires ;
- **Opération Kid Stadium** : l'adhésion est forte et laisse présager un grand succès ; le concept sur plage est très apprécié (PACA, Aquitaine et Paris).
- **Jeunes reporters** : la position définitive de l'IAAF est attendue.
- **Projets d'initiatives locales** : ils sont cofinancés par les fonds sociaux de la Caisse d'Epargne.
- **Colloques avec l'Education Nationale** : les cabinets des deux ministères; Education Nationale et Sports, ont fait connaître leur d'accord pour l'organisation d'une série de colloques. Le Président vient de saisir les deux ministères
- **Séminaire avec le CNAPS et la FFA** : sur le thème de la « récupération » avec des intervenants de très haut niveau, organisé par une agence spécialisée et financement spécial, hors contrat d'objectifs, en liaison avec le colloque de l'AEFA. La réponse est attendue pour fin novembre.

◆ Dossier sur les équipements de proximité

ROBERT POIRIER présente un dossier comprenant une note de synthèse des travaux d'étude réalisés en ce domaine et un exemple de plaquette qui pourrait accompagner l'action de mise en œuvre. Actuellement, ce projet en est au niveau de l'analyse fonctionnelle : quels besoins et comment y répondre ?

A Montélimar, par exemple, un projet de piste à 6 ou 8 couloirs est complété par un espace le jouxtant, permettant l'athlétisme dit de développement : initiation, éducation et loisirs.

Un cahier des charges de ce type d'équipement est en cours d'élaboration, il sera ensuite transmis au Groupe Terrains.

JEAN GRACIA propose un échéancier. La consultation du Groupe Terrains devra être terminée le 30 novembre, pour une présentation au Bureau Fédéral du 8 janvier et au Comité Directeur du 18 janvier 2003.

CHRISTIAN ROGEMANS attire l'attention sur la qualité des revêtements synthétiques à utiliser. Les Municipalités ont tendance à privilégier le matériau le moins cher. Des recommandations devraient leur être données.

PAUL BENARD apporte quelques précisions techniques. Il existe trois types de revêtements :

- collé et non-perméable ;
- coulé et perméable ;
- coulé et imperméable.

Dans la même catégorie de procédés, les prix peuvent aller du simple au double, selon la proportion des divers matériaux composant le produit.

Il existe plusieurs normes : celle de l'IAAF, l'europpéenne et la française. Pour les Collectivités nous interrogeant à ce sujet, il est conseillé de faire référence aux normes de l'IAAF, proche des nôtres et d'évoquer les caractéristiques pour le choix du matériau. Le laboratoire des sols sportifs est un référent important.

JEAN-PIERRE FOURNERY rappelle que les Municipalités ont des Commissions d'appel d'offres qui doivent choisir le « mieux disant » ou le « moins disant ».

BERNARD AMSALEM précise que la rédaction du cahier des charges est fondamentale et qu'elle doit décrire les caractéristiques voulues pour le matériau.

ROBERT POIRIER souhaite que les terrains de proximité soient examinés par le Groupe Terrains avec un œil innovant.

◆ **Stratégie de préparation et de sélection de l'Equipe de France pour les Championnats du Monde 2003**

Une liste d'athlètes pouvant entrer dans le processus de préparation spécifique est en cours d'établissement. Les athlètes concernés ont reçu un courrier avec les règles à respecter relatives à la préparation arrêtée.

Après adhésion des athlètes, la liste sera rendue publique lors d'une conférence de presse le 27 novembre. Cette liste ne sera pas une présélection, elle sera ouverte, permettant ainsi l'entrée ou la sortie d'athlètes en fonction du respect des règles définies.

Le collectif retenu sera regroupé à Evry les 14 et 15 décembre prochains, pour bénéficier notamment du suivi médical longitudinal.

Une sélection large pourrait avoir des conséquences négatives sur l'attitude des athlètes en cas d'hécatombe dès les premiers tours et la réaction des médias pourrait être dure.

Il semble, cependant, qu'une présence assez large d'athlètes français serait admise par les médias.

Le DTN appliquera les minima IAAF. Seuls, les médaillés individuels des Championnats d'Europe de Munich bénéficieront d'une protection, ainsi que les Champions de France réalisant les minima aux Championnats de France.

Sur les résultats de la saison 2002, l'application de ces critères aurait donné, en comprenant les 4 relais et l'équipe de Marathon Hommes, une sélection de 64 athlètes.

Au cours de la saison, les athlètes du collectif retenu bénéficieront de stages de spécialités et non de groupes d'entraînement.

La préparation finale des sélectionnés se fera dès le mardi suivant les Championnats de France, par l'organisation en Ile-de-France d'un centre d'entraînement ouvert avec la présence de leur entraîneur personnel.

La dernière semaine, le centre d'entraînement sera obligatoire et composé des athlètes et du seul encadrement de l'Equipe de France.

Le départ vers le village des athlètes sera organisé en 2 ou 3 vagues, selon la date de l'entrée en compétition.

BERNARD AMSALEM indique que la conférence de presse du 27 novembre permettra de lancer la saison sportive 2003.

4. - INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE ANNIE LAURENT

❖ Congrès Fédéral et Assemblée Générale 2003 (4 au 8 mars 2003)

ANNIE LAURENT précise qu'une visite à Arles est programmée prochainement pour s'assurer que les conditions d'organisation sont réunies. Si tel est le cas, elle propose au Bureau de valider cette implantation.

➔ **A cette condition, le Bureau fédéral décide à l'unanimité d'implanter le Congrès Fédéral 2003 à Arles.**

❖ 1ères Assises Nationales des Comités Départementaux (samedi 25 janvier 2003)

La candidature du Comité Départemental de Haute-Garonne a été confirmée, étudiée et des propositions de sites à Toulouse et dans la banlieue ont été faites.

Une visite sur place pour le choix définitif est prévue.

Le Président de chaque Comité Départemental, ou son représentant, sera pris en charge par la FFA.

❖ Statuts de la FFA

Après plusieurs réunions, le Groupe des Textes Réglementaires avance sur les futurs Statuts.

DANIEL ARCUSET souhaite que dans les Statuts apparaisse ce qui est dévolu à la Fédération, aux Ligues, aux Comités Départementaux, voire aux Clubs.

BERNARD AMSALEM signale que c'est une tendance qui se dessine et nous serions une des premières Fédérations à le préciser dans les Statuts.

❖ Sanction Disciplinaire

ANNIE LAURENT informe que la Commission Disciplinaire d'Appel a radié à vie l'athlète JEROME MILLET de l'ILL BRUCHE A LINGOLSHEIM, pour transmissions répétées à son Club de performances falsifiées réalisées en Allemagne et en Suisse. Ces performances lui donnaient accès à des aménagements d'horaires de travail par l'inscription sur la liste de haut niveau de sa Fédération sportive affinitaire.

❖ Appels sur décisions prises par le Jury d'Appel lors de compétitions nationales

PAUL BENARD présente au nom de la CSO deux appels de Clubs formulés conformément à l'article 117-3 des Règlements Généraux,.

• Appel de Villemomble Sports

Le Club conteste le reclassement par le jury d'appel du Stade Sotteville dans le relais 4x400m des Championnats de France Interclubs des Jeunes à Aix-les-Bains. Aucun élément nouveau n'a été apporté.

➔ **Le Bureau Fédéral rejette cet appel à l'unanimité. Les droits d'appel sont conservés.**

• Appel du Dijon UC,

Le Club conteste la décision du jury d'appel qui a autorisé une équipe à recourir seule, suite à un déclassement qui n'aurait pas du être prononcé lors des Championnats de France Interclubs Jeunes à La Roche-sur-Yon. Aucun élément nouveau n'a été apporté.

➔ **Le Bureau Fédéral rejette cet appel à l'unanimité. Les droits d'appel sont conservés.**

❖ Demande de réduction de peine pour CHRISTOPHE CHEVAL

ANNIE LAURENT fait état du travail effectué par cet athlète en matière de lutte contre le dopage. Elle souhaite qu'une procédure de demande de réduction de peine soit engagée auprès de l'IAAF. L'athlète devra préalablement se soumettre aux 3 contrôles prévus dans ce cas.

BERNARD AMSALEM précise que nous sommes engagés dans des actions de prévention. Il faut tenir compte de la bonne volonté de cet athlète qui témoigne de ce qu'il ne faut pas faire auprès des jeunes et qui a eu le courage de reconnaître sa faute. Club et Ligue l'ont aidé dans cette démarche.

➔ **Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité la mise en œuvre de la procédure de requalification.**

5. - INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL CHRISTIAN ROGGEMANS

■ Situation de trésorerie

L'exercice financier vient de se terminer ; il convient maintenant de commencer les opérations de mise en ordre avant de procéder à la clôture des comptes. Nous avons actuellement un découvert car le Ministère des Sports ne nous a pas encore versé les 700 000 euros attendus. Les mesures prises cet été par le Bureau Fédéral à Saint-Etienne ont été salutaires et permettent d'espérer un résultat maîtrisé.

■ Préparation du budget 2002-03

CHRISTIAN ROGGEMANS rappelle que les grandes orientations devront être prises lors du Séminaire du Bureau Fédéral et qu'après la procédure sera la suivante :

1. recensement des recettes sûres attendues ;
2. évaluation des dépenses obligatoires ;
3. affectation des soldes.

■ Financement des missions interrégionales

CHRISTIAN ROGGEMANS rappelle la prise en charge sur le Budget des frais liés à la formation et à la politique menée en faveur des Jeunes.

Les frais liés à l'organisation des Compétitions Interrégionales sont à la charge des Ligues ou des Conseils Interrégionaux.

ANNIE LAURENT indique que la méthode de travail peut changer. Pour les compétitions, la Ligue qui reçoit peut assumer les vérifications nécessaires avec un des CTS et la CSO régionale, sans visite d'un CTS d'une autre Ligue. L'utilisation d'e-mail est une procédure administrative pouvant faciliter l'organisation et l'engagement aux compétitions.

CHRISTIAN ROGGEMANS estime que c'est à une CSO d'organiser une compétition Interrégionale et non à un CTS.

ROBERT POIRIER conforte ce point de vue en souhaitant que les Interrégions s'organisent au mieux et comme elles le désirent pour les compétitions.

JEAN-PIERRE FOURNERY rappelle que les compétitions ont un coût d'organisation et signale que des Clubs acceptent mal de payer les droits d'engagement demandés par certaines Ligues pour les Championnats Interrégionaux.

JEAN-JACQUES COURT, de la part de DANIEL ARCUSET qui vient de quitter la réunion pour assurer son retour à Bordeaux, souhaite que les Interrégions soient à la charge de la Fédération, y compris les compétitions.

PAUL BENARD donne quelques exemples de gestion des Championnats Interrégionaux par les Interrégions : 1 F par licencié, création d'un pot commun alimenté par les Ligues, etc...

GUY MANFREDI rappelle que les Ligues ont récemment voulu conserver les Interrégions et les compétitions Interrégionales et qu'elles doivent dès lors en assumer les charges. Ce n'est plus comme par le passé un échelon créé à la demande de la Fédération.

BERNARD AMSALEM propose en synthèse que le Bureau Fédéral s'exprime sur les prises en charge suivantes, selon les modalités habituelles, par le budget fédéral : Formations, Opération 1000 Minimales, Conseils Interrégionaux (selon la Circulaire Financière ad'hoc).

Le reste est financé par les Ligues selon un mode défini en Conseil Interrégional.

→ Le Bureau Fédéral par 10 voix pour et 1 abstention adopte ces dispositions.

ROBERT POIRIER regrette que la définition des orientations budgétaires 2003 soit repoussée à la fin novembre après le début de la nouvelle saison car la programmation de l'année sportive est déjà lancée.

GUY MANFREDI dit qu'il est possible à la DTN de faire, sans attendre, différentes propositions.

■ Primes aux athlètes

CHRISTIAN ROGGEMANS soumet aux membres du Bureau Fédéral la proposition de primes établies par la DTN pour les athlètes du Circuit National.

→ **Le Bureau Fédéral adopte à l'unanimité ces propositions.**

■ Indemnisation pour le Congrès Fédéral

CHRISTIAN ROGGEMANS propose les mêmes dispositions que celles précédemment arrêtées : indemnisation des Délégués des Ligues et membres des Commissions Nationales plénières, selon le forfait en vigueur pour les Assemblées Générales.

Les membres de la Commission Nationale des Clubs, qui n'est pas l'émanation directe des Ligues, seront indemnisés selon les modalités de la Circulaire Financière n°1.

→ **Le Bureau Fédéral adopte à l'unanimité ces dispositions.**

6. - INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL JEAN GRACIA

◆ Calendrier 2003

JEAN GRACIA présente le calendrier tel qu'il se présente au 25 octobre, après la conférence du Calendrier Européen à Florence.

PAUL BENARD fait part d'une demande du responsable des lancers à la DTN pour que le Critérium National les Lancers longs ne se déroule pas le même week-end que les Championnats de France des Jeunes en Salle et propose les 15 et 16 février pour les Lancers longs.

→ **Compte tenu des éléments présentés, le Bureau Fédéral adopte à l'unanimité ce changement de date.**

◆ Implantations de Compétitions 2003

JEAN GRACIA propose, après avis de la Commission concernée, de la DTN, de FAC et du Directeur des Compétitions, les implantations suivantes :

Nom de la compétition	Dates	Lieux
Critériums Nationaux Vétérans en Salle	15 février	Nogent-sur-Oise (60) PIC
Championnat de France 50 km Marche	23 mars	Soues (65) PYR
Championnats de France 200 km Marche	29 - 30 mars	Bar-le-Duc (55) LOR
Critériums Nationaux 20 000m H/F Marche	13 avril	Sotteville (76) H-N
Critériums Nationaux des Jeunes de Printemps Marche	27 avril	Belfort (90) F-C
Championnats de France de Nationale	19 - 20 juillet	Reims (51) CHA
Journée Nationale des Jeunes de Marche	19 octobre	Montreuil (93) I-F

→ **Le Bureau Fédéral adopte à l'unanimité ces différentes implantations.**

Paris-Colmar à la Marche aura lieu du 4 au 7 juin avec un départ à Neuilly-sur-Marne (I-F).

ROBERT POIRIER demande quel sera le calendrier de septembre-octobre si la saison sportive se termine le 31 août 2003.

JEAN GRACIA pense qu'il ne faut pas attendre le mois de mars et l'Assemblée Générale pour évoquer le calendrier de cette période.

→ **Le Bureau Fédéral à l'unanimité demande à la DTN et à la CSO d'établir le calendrier de ces 2 mois, valable quelle que soit la date du début de saison.**

◆ **Système d'information**

JEAN GRACIA annonce que demain, 7 novembre, à 9 heures, le changement de prestataire de service pour les licences sera effectif. Toutes les échéances ont été respectées. Le logiciel a été conçu par la Société INGECOM. L'hébergement de la base de données sera chez COLT-TELECOM.

Le préjudice subi par la FFA du fait de l'ancien prestataire GSI a été évalué. Le montant s'élève à environ 390 000 euros, hors évaluation du travail effectué en lieu et place du prestataire par les bénévoles des Clubs, Comités Départementaux et Ligues, et par le personnel fédéral.

Les deux autres modules : "DEO" (Dirigeants, Entraîneurs, Officiels) et "Performances", sont sur la bonne voie.

PAUL BENARD signale que ce dernier module est ambitieux, qu'il paraît complexe mais c'est un bon système qui fera appel à la collaboration de tous les acteurs.

BERNARD AMSALEM signale que le site Internet, cette année, a généré 1 469 000 connections pour 11 235 000 pages lues.

JEAN GRACIA précise que l'étape suivante va être la vente de bandeaux publicitaires sur Internet.

ROBERT POIRIER pose à nouveau la question de la pertinence du forum. Il suggère plus de contrôle du contenu. Il trouve le questionnaire sur le nouveau calendrier maladroit et inopportun.

◆ **Carte d'International**

JEAN GRACIA présente le nouveau texte régissant l'attribution de la carte d'International ; la dernière modification datait de 1989.

→ **Le Bureau Fédéral adopte à l'unanimité le nouveau texte (en annexe)**

◆ **Délégation Fédérale aux Assemblées Générales des Ligues**

JEAN GRACIA présente le planning des Assemblées Générales des Ligues et la personne du Bureau Fédéral qui y représentera la Fédération.

◆ **Championnats du Monde de Cross-country 2005**

Suite au forfait du Mans, la FFA peut soit prévenir l'IAAF qu'elle renonce, soit prospecter d'autres sites. Actuellement, Laval et Vittel ont déjà indiqué leur intérêt. Après l'expérience de la Finale du Grand Prix, déficitaire, la Fédération ne prendra pas de risques financiers. Un appel de candidature sera donc fait avec des exigences de garanties financières à apporter et le respect du cahier des charges.

BERNARD AMSALEM précise qu'un dossier sans faille devra être présenté avec une délibération du Conseil Municipal et non une simple lettre d'intention. Il ne veut pas revivre ce qui s'est passé avec Le Mans où le Maire de l'époque avait pourtant donné, par écrit, un accord de principe. Le coût d'une telle compétition est d'environ 1 million d'euros.

JEAN GRACIA ajoute que le financement doit être entièrement couvert par les aides des Collectivités locales et territoriales, hors partenariat privé toujours aléatoire.

BERNARD AMSALEM demande au Bureau de se prononcer sur la recherche d'un nouveau site aux conditions évoquées ci-dessus.

→ **Le Bureau Fédéral, par 7 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, souhaite continuer la prospection pour trouver un nouveau site.**

JEAN GRACIA précise que le dernier délai pour présenter le dossier de candidature avec la délibération du Conseil Municipal est fixé avant la réunion du Conseil de l'IAAF du printemps 2003.

8. - TOUR DE TABLE

⇒ Demande du Groupement des Internationaux Français d'Athlétisme (GIFA)

ANNIE LAURENT annonce que le GIFA souhaite s'affilier à la FFA pour pouvoir demander des subventions à l'extérieur. Elle informera le Groupement des modalités d'affiliation ; le dossier devra être déposé au Comité de Paris.

⇒ Texte sur les mutations d'athlètes inscrits dans des Pôles

EDOUARD ESKENAZI signale que depuis quelques temps il reçoit des questions sur l'interprétation de l'article 42.1 des Règlements Généraux. A la lecture, deux interprétations semblent possibles. Le Groupe de Travail sur les Textes Réglementaires étudie ce problème.

ROBERT POIRIER souhaite qu'un athlète dans un Pôle ne puisse pas muter, même à l'intérieur de sa Ligue.

⇒ Championnats de France de Semi-Marathon à Morlaix

PIERRE-YVON LENOIR représentait le Président à ces Championnats. Ils avaient été fixés à la même date que la course Marseille-Cassis. Il souhaite qu'à l'avenir une meilleure coordination existe. Les organisateurs pouvaient avancer leur date d'une ou deux semaines.

Séance levée à 21h15

Prochaine réunion du Bureau Fédéral : le 4 décembre à 18h00.

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE LA CARTE D'INTERNATIONAL ET DU TROPHEE

Approuvée par le Bureau Fédéral du 6 novembre 2002

- 1 – **La Carte d'INTERNATIONAL** est attribuée à la fin de chaque année sportive par le Bureau Fédéral aux athlètes remplissant l'une des conditions suivantes :
 - avoir participé aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde en plein air de l'IAAF ;
 - avoir atteint 10 sélections lors de rencontres remplissant les conditions de l'article 3 (une sélection au Marathon, 100km, 24 heures, Montagne ou aux Epreuves Combinées, compte pour deux sélections normales).

- 2 - Le Bureau Fédéral confère le nom d'un Champion français décédé au cours des douze derniers mois à la liste annuelle des athlètes remplissant les conditions de l'article 1^{er}.

- 3 - Le Bureau Fédéral arrête, avant le début de chaque année sportive, la liste des rencontres qui compteront pour une sélection.

- 4 - Le Bureau Fédéral peut, sur proposition du Directeur Technique National, attribuer à titre exceptionnel, la carte d'International à un athlète dont la carrière internationale est terminée sans qu'il ait atteint le nombre requis de sélections.

- 5 - La carte d'International donne à son bénéficiaire :
 - l'accès gratuit aux places réservées à cet effet à tous les Championnats de la FFA ;
 - le service gratuit à la Revue « Athlétisme » à ceux qui en font la demande.

- 6 - Un « **TROPHEE** » est attribué à la fin de chaque année sportive, aux titulaires de la carte d'International qui comptent au moins 25 sélections en Equipe de France.